

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1871

11 septembre 2010

SOMMAIRE

Augur Financial Holding V S.A.	89797	Lux United Investment S.A.	89795
Bayovar Holdings	89768	Magnat Holding S.A.	89796
Camco Luxembourg S.à.r.l.	89787	Maritime Construction Services S.A.	89795
CEREP Calypso 2 S.à r.l.	89771	Masséna Finance Gestion Luxembourg ...	89773
CEREP III Investment Y S.à r.l.	89780	Masséna Partners Luxembourg	89773
Cime International S.à r.l.	89782	MF11 S.à r.l.	89798
Compagnie Européenne de Bureautique S.A.	89795	MF 1 S. à r.l.	89808
Emotion Tours A.G.	89768	MF 3 S. à r.l.	89796
Emotion Tours A.G.	89771	MF4 S.à r.l.	89799
EPISO BTS S.à.r.l.	89773	MF5 S.à r.l.	89799
EPISO Office 9 S.à.r.l.	89773	MF6 S.à r.l.	89804
ERE III - No 13 S.à r.l.	89774	MF7 S.à r.l.	89805
Europe Aciers S.à.r.l.	89762	MF8 S.à r.l.	89805
European Capital Holdings	89786	MF9 S.à r.l.	89807
Fidenes S.A.	89776	MF Industrial Investments S.à r.l.	89796
GCC Lux S. à r.l.	89778	Michel Logistic S.A.	89807
GSFG Financing Luxembourg S.à r.l.	89778	MOF III Investments S. à r.l.	89800
Immobilière de Warken S.A.	89782	Montrion S.à r.l.	89808
Immo Foire S.A.	89780	Nouvelle Immobilière de Warken S.A. ...	89808
Institut Financier Européen S.A.	89783	Ost-Concept S.à.r.l.	89784
INVESCO Paris CDG Airport Hotel Invest- ments S.A.	89800	Parkridge CEE S.à r.l.	89807
JC Partners	89785	Paul Wirtz S.à.r.l.	89808
JC Partners & Associés	89785	Pianta Chiropractic Services S.A.	89805
Kids and More S. à r.l.	89783	PricewaterhouseCoopers Academy S.à r.l.	89783
Kirchberg Investment Management S.à r.l.	89778	PSL Group S.A.	89797
Kobold International S.A.	89784	Qosimo Investments S.à r.l.	89801
Kobold International S.A.	89785	Stefano S.A.	89806
Kobold International S.A.	89786	ST Victoria S.à r.l.	89807
Le Groupe S.M. International S.à r.l.	89787	Tintean S.A.	89764
Lux United Investment S.A.	89795	Ulysses Luxembourg S.à r.l.	89798
Lux United Investment S.A.	89795	WX Budget Hotel Holding S.A.	89806

Europe Aciers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE.

R.C.S. Luxembourg B 79.628.

L'an deux mille dix, le onze juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EUROPE ACIERS S.à r.l., (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE, R.C.S. Luxembourg numéro B 79628, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 556 du 21 juillet 2001, et dont les statuts ont été modifiés:

suivant actes reçus par ledit notaire Tom METZLER:

- en date du 25 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 725 du 5 septembre 2001;

- en date du 7 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 3 mars 2006,

suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1738 du 15 juillet 2008.

suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 12 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1418 du 22 juillet 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine BELLATRECCIA, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sandrine DIEBOLD, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Arnaud DELALLE, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinq mille euros (EUR 105.000,-) à un montant de cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 157.500,-), par l'émission et la création de mille cinquante (1.050) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Renonciation de tous les associés de la Société à leur droit de souscription préférentiel en faveur de Mademoiselle Evelyne GANS et Monsieur Raymond GANS;

3. Souscription et libération par Mademoiselle Evelyne GANS de cent vingt (120) nouvelles parts sociales de la Société, par versement en numéraire à hauteur de six mille euros (EUR 6.000,-);

4. Souscription et libération par Monsieur Raymond GANS de neuf cent trente (930) nouvelles parts sociales de la Société, par versement en numéraire à hauteur de quarante-six mille cinq cents euros (EUR 46.500,-);

5. Modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 157.500,-) divisé en trois mille cent cinquante (3.150) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à l'augmentation du capital social de la Société pour un montant de cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500,-) afin de le porter de son montant actuel de cent cinq mille euros (EUR 105.000,-) à un montant de cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 157.500,-), par la création et l'émission de mille cinquante (1.050) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les mille cinquante (1.050) nouvelles parts sociales ont été souscrites par:

- Mademoiselle Evelyne GANS, retraitée, née à Metz (France), le 23 décembre 1945, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 1bis, rue du Canal (France), à concurrence de cent vingt (120) parts sociales, et

- Monsieur Raymond GANS, directeur, demeurant à F-57155 Marly, 100, allée des Pins (France), à concurrence de neuf cent trente (930) parts sociales,

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 157.500,-) divisé en trois mille cent cinquante (3.150) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Troisième résolution

L'assemblée constate que les trois mille cent cinquante (3.150) parts sociales sont détenues comme suit:

1. La société par actions simplifiée SOCIETE LORRAINE MOBILIERE ET DE GESTION ETABLISSEMENTS GANS, établie et ayant son siège social à F-57190 Florange,	
2, rue de Metz (France), cent trente parts sociales,	130
2. Monsieur Stéphane GANS, directeur, demeurant à F-57000 Metz, 4, rue Drogon (France), soixante parts sociales,	60
3. Monsieur Nicolas GANS, directeur, demeurant à F-57155 Marly, 65, rue Saint Bernard (France), soixante parts sociales,	60
4. Mademoiselle Evelyne GANS, retraitée, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 1bis, rue du Canal (France), deux cent quaante parts sociales,	240
5. Monsieur Raymond GANS, directeur, demeurant à F-57155 Marly, 100, allée des Pins (France), deux mille six cent soixante parts sociales,	2.660
Total: trois mille cent cinquante parts sociales,	3.150

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S.BELLATRECCIA, S.DIEBOLD, A.DELALLE, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juin 2010. Relation GRE/2010/2118. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097347/108.

(100109106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Tintean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 154.630.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) ACE INTERNATIONAL TRUST (NZ) Limited, société de droit néo-zélandais, établie et ayant son siège social au 280, Parnell Road, PO BOX 137 069, Parnell Post of Auckland (NOUVELLE ZELANDE),

2) Madame Ariane SLINGER, administrateur de sociétés, née le 26 juillet 1963 à Menton, demeurant au CH-1205 Genève (SUISSE), Rue Micheli-du-Crest, 1,

toutes deux ici représentées par Mademoiselle Sabrina MEKHANE, avocate, demeurant professionnellement au L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,

en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 19 juillet 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "TINTEAN S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TRENTE ET UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1000,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, étant de catégorie A ou B.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité des administrateurs, dont au moins un administrateur A et un administrateur B sont présents ou représentés. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration par un autre administrateur de la même catégorie, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un administrateur peut également désigner par téléphone un autre administrateur de la même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du conseil d'administration doit être adoptée à la majorité simple des membres présents ou représentés, dont au moins un administrateur A et un administrateur B.

L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées par tous les administrateurs personnellement (Résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou email. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration composé d'au moins un Administrateur A et un Administrateur B ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. ACE INTERNATIONAL TRUST (NZ) Limited, prénommée, TRENTE (30) actions,
 2. Mme Ariane SINGER, prénommée, UNE (1) action
- TOTAL: MILLE (31) actions.

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Madame Ariane SLINGER, prénommée, en tant qu'Administrateur A.
 - b) Monsieur Javier OTERO, administrateur de sociétés, né le 26 octobre 1973 à Lausanne (Suisse), résident professionnellement CH-1211 Genève (Suisse), Place Saint-Gervais, 1, en tant qu'Administrateur A.
 - c) Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né le 3 août 1968 à Watermaël Boitsfort (Belgique), demeurant au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B.
 - d) Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B.
3. Est appelée aux fonctions du commissaire aux comptes:
DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, R.C.S. Luxembourg B 42.166.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.
5. Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom, profession, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. MEKHANE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32927. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010105833/216.

(100119130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Emotion Tours A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.370.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010095540/11.

(100107397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Bayovar Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.977.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Bayovar Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of June 24, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of USD 20,000, and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) (the "Company").

There appeared GNS II (U.S.) Corp., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State under number 3782550 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mr. Régis Galiotto, with a professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

(i) the one share held by the Sole Shareholder, representing the whole share capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and

(ii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase in the share capital of the Company by a total amount of USD 20,000 so as to raise it from its current amount of USD 20,000 to USD 40,000 by the issue of 1 new share with a nominal value of USD 20,000 each, subject to the payment of a global share premium of USD 57,980,000

2. Subscription to, and allocation and payment of, the new share of the Company by the sole shareholder of the Company with a contribution in cash of an amount of USD 58,000,000

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company

4. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of USD 20,000, so as to raise it from its current amount of USD 20,000 to USD 40,000, by the issue of 1 new share of the Company with a nominal value of USD 20,000 (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium of USD 57,980,000.

Second resolution

It is resolved:

- to accept the subscription to the increase in the share capital of USD 20,000 and the payment of the global share premium of USD 57,980,000 by the Sole Shareholder with a contribution in cash for an amount of USD 58,000,000 (the "Contribution in Cash");

et

- to allocate the global share premium as follows:

- USD 57,976,000 to the share premium item of the balance sheet, and
- USD 4,000 to the legal reserve.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy-holder, thereupon declared to subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of USD 20,000, subject to the payment of a global share premium of USD 57,980,000, the whole being fully paid-up with the Contribution in Cash.

As a result, the New Share has been fully paid up with the Contribution in Cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution in Cash has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Contribution in Cash having been fully carried out and the required payments made, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 40,000 divided into two shares with a nominal value of USD 20,000 each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present notarial deed, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- Euros).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Bayovar Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»);

A comparu GNS II (U.S.) Corp., une société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 3782550 (l'«Associé Unique»);

Ici représenté par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) l'unique part sociale, détenue par l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, est représentée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé, et

(ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 20.000 USD, pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD à 40.000 USD, par l'émission d'une part sociale d'une valeur nominale de 20.000 USD, moyennant paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 57.980.000 USD;

2. Souscription allocation et paiement de la nouvelle part sociale de la Société par l'associé unique de la Société par un apport en numéraire d'un montant de 58.000.000 USD;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4. Divers

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant total de 20.000 USD pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD à 40.000 USD, par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de 20.000 USD (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 57.980.000 USD.

Deuxième résolution

Il est décidé:

- d'accepter la souscription à l'augmentation du capital social pour un montant de 20.000 USD, et le paiement de la prime d'émission globale de 57.980.000 USD, par l'Associé Unique par apport en numéraire d'un montant de 58.000.000 USD (l'«Apport en Numéraire»); et

- d'allouer la prime d'émission globale comme suit:

- 57,976,000 USD au poste prime d'émission du bilan, et

- 4.000 USD à la réserve légale,

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, par l'intermédiaire de son mandataire, a alors déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée pour un montant de 20.000 USD, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 57.980.000 USD, le tout ayant été intégralement libéré au moyen de l'Apport en Numéraire.

Par conséquent, la Nouvelle Part Sociale a été intégralement libérée au moyen de l'Apport en Numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport en Numéraire a été donnée au notaire soussigné par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport en Numéraire ayant été réalisé et libéré, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 40.000 USD (quarante mille US Dollars), divisé en 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de 20.000 USD (vingt mille US Dollars) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en relation avec le présent acte notarié, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29199. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095966/151.

(100107804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Emotion Tours A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.370.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010095541/11.

(100107398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

CEREP Calypso 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.688.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

CEREP III France S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130286 (the "Principal"),

represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2010 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "CEREP Calypso 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company") is a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139688, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, dated 17 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1754, dated 16 July 2008, page 84163. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, dated 1st July 2008, published in the Mémorial, number 1886, dated 31 July 2008, page 90514.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty euro (EUR 50.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the manager for its mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately two thousand euros.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CEREP III France S.à r.l., une société à responsabilité limitée formée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130286 (le "Mandant"),

représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spéciale en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 24 juin 2010, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que CEREP Calypso 2 S.à r.l. (ci-après la "Société"), est une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139688, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1754, en date du 16 juillet 2008, page 84163. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial, numéro 1886, en date du 31 juillet 2008, page 90514.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur de cinquante euros (50 EUR) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Cette traduction française du présent acte suit une version anglaise de cet acte, étant entendu qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29215. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097259/97.

(100108940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**EPISO BTS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPISO Office 9 S.à.r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 151.829.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59109 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095543/11.

(100107210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

**Masséna Partners Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Masséna Finance Gestion Luxembourg).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 147.480.

L'an deux mille dix,
le treize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «Masséna Finance Gestion S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit français au capital de EUR 775.000, dont le siège social est situé au 78, avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 475 781 092, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 90053;

ici représentée par:

Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donné à Paris, le 12 juillet 2010,

agissant en sa qualité de seul et unique associée de la société «Masséna Finance Gestion Luxembourg» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuellement au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 147.480, constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1652 du 27 août 2009.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa création.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société de «Masséna Finance Gestion Luxembourg» en celle de «MASSENA PARTNERS LUXEMBOURG».

Seconde résolution

Afin de refléter ledit changement de la raison social, l'associée unique DECIDE de modifier l'Article QUATRE (4) des statuts de la Société, lequel article QUATRE (4) aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Dénomination. «La Société prend la dénomination suivante: «MASSENA PARTNERS LUXEMBOURG».

Troisième résolution

L'associée unique DECIDE de transférer, avec effet au 1^{er} juillet 2010, le siège social de la Société du 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, vers 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8538. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010097519/43.

(100108796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

ERE III - No 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.858.

In the year two thousand ten,

on the eight day of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“Europa Real Estate III S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of “ERE III - N° 13 S.à r.l.”, (the “Company”) having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147 858, incorporated by a deed of the undersigned notary on 19 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1721 of 07 September 2009. The articles of incorporation have been not been amended since.

The appearing party, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolved to change, with retroactive effect to 1 January 2010, the currency of the corporate capital of the Company from euro (EUR) into Pounds Sterling (GBP), by applying the exchange rate of 1.- EUR = 0,8957 GBP.

Second resolution:

The sole shareholder resolved consequently to convert with same effect to 1 January 2010, the corporate subscribed share capital of the Company of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) into ELEVEN THOUSAND HUNDRED AND NINETY-SIX point TWENTY-FIVE POUNDS STERLING (11'196,25 GBP).

Third resolution:

The sole shareholder resolved to cancel the current par value of the twelve thousand five hundred (12'500) shares of the Company.

Fourth resolution:

The sole shareholder resolved to increase the corporate subscribed capital of the Company by an amount of THOUSAND FOUR HUNDRED AND THREE point SEVENTY-FIVE POUNDS STERLING (1'403,75 GBP) in order to raise from its current amount presently converted of ELEVEN THOUSAND HUNDRED AND NINETY-SIX point TWENTY-FIVE POUNDS STERLING (11'196,25 GBP) to TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED POUNDS STERLING (12'600.- GBP) however with issuing new additional shares but by the subscription and payment in cash of the prementioned capital increase by the current sole shareholder of the amount of THOUSAND FOUR HUNDRED AND THREE point SEVENTY-FIVE POUNDS STERLING (1'403,75 GBP).

Proof of such payment in cash in the amount of THOUSAND FOUR HUNDRED AND THREE point SEVENTY-FIVE POUNDS STERLING (1'403,75 GBP) has been validly given to the undersigned notary, who expressly states this.

Fifth resolution:

The sole shareholder resolved to set a new par value of the Company's shares to ONE POUND STERLING (1.- GBP) per share and as such the number of the shares to twelve thousand six hundred (12'600), having thus a subscribed capital of TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED POUNDS STERLING (12'600.- GBP) divided into twelve thousand six hundred

(12'600) shares having each a par value of ONE POUND STERLING (1.- GBP) fully paid up in cash and owned by the sole shareholder, the company "Europa Real Estate III S.à r.l.", prenamed.

Sixth resolution:

The sole shareholder resolved to delegate to each manager of the Company all and any powers to implement the above taken resolutions.

Seventh resolution:

As a consequence of such conversion from EUR to GBP and capital increase, article SIX (6) of the Company's Articles of Association is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. "The subscribed capital is fixed at TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED POUNDS STERLING (12'600.- GBP) divided into twelve thousand six hundred (12'600) shares, with a par value of ONE POUND STERLING (1.- GBP) per share and each fully paid up."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

La partie comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de «ERE III - N° 13 S.à r.l.» (la «Société») ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 147 858, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1721 du 07 septembre. Les statuts de la société furent pas modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique a décidé de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, la monnaie d'expression du capital social de euros (EUR) en Livres Sterling (GBP) en appliquant le taux de change et de conversion de 1.- EUR = 0,8957 GBP.

Deuxième résolution:

L'associé unique a décidé de convertir, avec même effet au 1^{er} janvier 2010, le capital social souscrit de la Société d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) en ONZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE virgule VINGT-CINQ LIVRES STERLING (11'196,25 GBP).

Troisième résolution:

L'associé unique a décidé d'annuler la valeur nominale des douze mille cinq cents (12'500) parts sociales existantes de la Société.

Quatrième résolution:

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de MILLE QUATRE CENT TROIS virgule SOIXANTE-QUINZE LIVRES STERLING (1'403,75 GBP) afin de porter le capital social actuel présente-

ment converti de ONZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE virgule VINGT-CINQ LIVRES STERLING (11'196,25 GBP) à un montant de DOUZE MILLE SIX CENTS LIVRES STERLING (12'600.- GBP), sans toutefois émettre des nouvelles parts sociales supplémentaires, mais par la souscription et la libération intégrale en numéraire de la prédite augmentation de capital par le seul et unique associé actuel du montant de MILLE QUATRE CENT TROIS virgule SOIXANTE-QUINZE LIVRES STERLING (1'403,75 GBP).

La preuve de paiement en numéraire de la somme de MILLE QUATRE CENT TROIS virgule SOIXANTE-QUINZE LIVRES STERLING (1'403,75 GBP) a été fournie au notaire soussigné qui la constate expressément.

Cinquième résolution:

L'associé unique a décidé de fixer une nouvelle valeur nominale des parts sociales de la Société à UNE LIVRE STERLING (1.- GBP) par part et ainsi le nombre de parts sociales à douze mille six cents (12'600) présentant dès lors un capital social souscrit de DOUZE MILLE SIX CENTS LIVRES STERLING (12'600. GBP) divisé en douze mille six cents (12'600) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'UNE LIVRE STERLING (1.- GBP), entièrement libérées en numéraire et appartenant toutes à l'associé unique, la société «Europa Real Estate III S.à r.l.», prénommée.

Sixième résolution:

L'associé unique a décidé de déléguer à chaque gérant de la Société tous les pouvoirs nécessaires afin d'exécuter les résolutions prises ci-avant.

Septième résolution:

A la suite du changement de la monnaie d'expression, de la conversion du capital social de EUR en GBP et de l'augmentation de capital ainsi réalisés, l'article SIX (6), des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS LIVRES STERLING (12'600.- GBP) divisé en douze mille six cents (12'600) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'UNE LIVRE STERLING (1.- GBP), toutes entièrement libérées.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8356. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010095544/134.

(100107351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Fidenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.419.

L'an deux mil dix, le trente juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "FIDENES S.A.", avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II,

Constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 163 du 4 avril 1991, modifiée sous seing privé en date du 2 août 1999, publiée au Mémorial C numéro 893 du 25 novembre 1999,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 35419,

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Andreea ANTONESCU, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne Madame Myriam THOMMES, employée privée, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristina FLOROIU employée privée, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter: I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification des statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société pleinement imposable.

2. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article quatre des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises ou étrangères, sans s'immiscer dans la gestion ou le contrôle de ces sociétés.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée Générale décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de mettre les statuts en conformité d'une société pleinement imposable.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises ou étrangères, sans s'immiscer dans la gestion ou le contrôle de ces sociétés.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

89778

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.100.EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ANTONESCU; M. THOMMES; C. FLOROIU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29991. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096076/82.

(100107930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

GCC Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.400,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.843.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 19 juillet 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095564/15.

(100107128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

**Kirchberg Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GSFSG Financing Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.599.

—
In the year two thousand and ten, on the second day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

ABN AMRO AIS Holding B.V. (former: MeesPierson Ais Holding B.V.), a private limited company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered at the "Handelsregister van de Kamers von Koophandel" of Amsterdam (The Netherlands) under the number 33296814, having its registered office at NL-1097 JB Amsterdam (The Netherlands), Prins Bernhardplein 200,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state that:

I. The company ABN AMRO AIS Holding B.V., pre-named, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, is the sole shareholder of the private limited company GSFSG Financing Luxembourg S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 139599, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituted by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) on June 18, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1745 of July 15, 2008, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on October 22, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2861 of November 28, 2008.

II. The subscribed capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each which have been entirely subscribed and paid-up by the sole shareholder, the company ABN AMRO AIS Holding B.V., pre-named.

III. The company ABN AMRO AIS Holding B.V., pre-named, in its capacity of sole shareholder of the company then took the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolved to adopt the name "Kirchberg Investment Management S.à r.l." and to amend article two of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "Kirchberg Investment Management S.à r.l.". "

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

ABN AMRO AIS Holding B.V. (anciennement: MeesPierson Ais Holding B.V.), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous la législation des Pays-Bas, enregistré auprès du "Handelsregister van de Kamers von Koo-phandel" d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le numéro 33296814, avec siège à NL-1097 JB Amsterdam (Pays-Bas), Prins Bernhardplein 200,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I. La société ABN AMRO AIS Holding B.V., préqualifiée, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée GSFSG Financing Luxembourg S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 139599, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1745 du 15 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2861 du 28 novembre 2008.

II. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associée unique, la société ABN AMRO AIS Holding B.V., préqualifiée.

III. La société ABN AMRO AIS Holding B.V., pré-qualifiée, en sa qualité de seule et unique associée de la société, a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique a décidé d'adopter la dénomination "Kirchberg Investment Management S.à r.l." et de modifier l'article deux des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "Kirchberg Investment Management S.à r.l.". "

89780

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à neuf cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et française, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2297. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Releveur (signé): G.SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096102/93.

(100107965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Immo Foire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.782.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 09 juillet 2010

1. L'assemblée prend note du changement d'adresse de l'administrateur, Maître Antoine Meynial, à savoir: Me Antoine Meynial, 48 boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

L'assemblée prend note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes, à savoir: CHESTER & JONES SàRL, RCS Luxembourg B 120.602, 165A route de Longwy, L-4751 Pétange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010095596/14.

(100107399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

CEREP III Investment Y S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.129.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

CEREP III France S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130286 (the "Principal"),

represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2010 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "CEREP III Investment Y S.à r.l." (hereinafter the "Company") is a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141129, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2242,

dated 13 September 2008, page 107584. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty euro (EUR 50.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the manager for its mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately two thousand euros.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CEREP III France S.à r.l., une société à responsabilité limitée formée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130286 (le "Mandant"),

représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spéciale en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 24 juin 2010, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que CEREP III Investment Y S.à r.l. (ci-après la "Société"), est une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141129, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2242, en date du 13 septembre 2008, page 107584. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur de cinquante euros (50 EUR) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Cette traduction française du présent acte suit une version anglaise de cet acte, étant entendu qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29212. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097265/94.

(100108904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Immobilière de Warken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.277.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en juillet 2010.

Pour Immobilière de Warken S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010095599/13.

(100107388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Cime International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.979.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le vingt-deux juin.

Pardevant Maître Francis résidence à Esch-sur-Alzette, KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Monsieur Farhad BESHARAT, PDG, demeurant à Shahrtash Street, Northern Sohrevardi Avenue, 73, 15597 Teheran, Iran

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée CIME INTERNATIONAL S. à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 111.979,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 05 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 430 du 28 février 2006.

Le comparant est devenu seul associé de la société suit à une cession de parts sous seing privé en date du 03 janvier 2006, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 2022 du 27 octobre 2006.

que le capital social est de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'associé unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée au Gérant de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2010. Relation: EAC/2010/7763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010097273/41.

(100109350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Institut Financier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 38.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095600/10.

(100107240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Kids and More S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 11, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.450.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 19 mai 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095605/11.

(100107052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

PwC Academy, PricewaterhouseCoopers Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.026.

Tenant lieu d'Assemblée Générale, l'associée unique, la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, représentant l'intégralité du capital social de la société, a pris les décisions suivantes:

- Le départ de Monsieur Bernard Dubois comme gérant le 18 juin 2010 est entériné.
- Monsieur Jean-François Kroonen est nommé gérant à partir du 1^{er} juillet 2010.
- Comme conséquence des résolutions précédentes, la liste des gérants est établie comme suit au 1^{er} juillet 2010:

La gérance de la société est assurée par:

1. Monsieur Philippe Duren, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 1^{er} avril 2003, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.

2. Monsieur Jean-François Kroonen, expert-comptable, demeurant professionnellement 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 1^{er} juillet 2010, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.

3. Monsieur Didier Mouget, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 1^{er} avril 2003, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.

4. Madame Valérie Piastrelli, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommée gérante le 1^{er} juillet 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.

5. Monsieur Christophe Pittie, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 11 novembre 2002, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.

6. Monsieur Pascal Rakovsky, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 1^{er} juillet 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pascal Rakovsky.

Référence de publication: 2010096795/33.

(100107093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Kobold International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.873.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Kobold International S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010095606/12.

(100107033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Ost-Concept S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 4, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 141.157.

Im Jahre zweitausendzehn, den sechsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Tino SCHREIER, Diplom-Ingenieur (FH), geboren in Trier (Deutschland), am 18. April 1968, wohnhaft in D-54634 Bitburg, 12, HubertPrim-Strasse (Deutschland).

2.- HILGER SOPARFI S.A., Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in L-6830 Berbourg, 20, Kelterbiert, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 31. Juli 2008 (Repertorium Nummer 29.786),

hier vertreten durch Herrn Tino SCHREIER, vorgeannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Grevenmacher, am 5. Juli 2010,

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzen:

Daß Sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung " Ost-Concept S.à r.l." mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 14, Op der Ahlkerrech sind und das gesamte Kapital vertreten.

Daß die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven am 6. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2242 vom 13. September 2008,

eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 141.157.

Alsdann ersuchten die Komparenten den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigiger Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz nach L-6871 Wecker, 4, op Huefdreich zu verlegen und somit dem ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 2. (Absatz 1).** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Biwer.“

Kosten und Honorare.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 750.-EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. SCHREIER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30030. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Erteilt an das Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 21. Juli 2010.

Référence de publication: 2010097571/42.

(100108843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Kobold International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.873.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Kobold International S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010095607/12.

(100107034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

**JC Partners & Associés, Société à responsabilité limitée,
(anc. JC Partners).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 154.322.

L'an deux mil dix, le vingt et un mai

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Dany Gilbert DONNEN, né à Bastogne (B), le 27 février 1963, demeurant à B-1150 Bruxelles, 168, avenue des Grands Prix

2.- Madame Virginie Chantal MONTEYNE-JADOUL, née à Braine-l'Alleud (B), le 27 mars 1980, demeurant à B-1150 Bruxelles, 168, avenue des Grands Prix

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée JC PARTNERS a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, en date du 19 février 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

- qu'elle est en cours d'inscription au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "JC PARTNERS" avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la raison social de la société avec effet au 19 février 2010.

Suite à cela, l'assemblée modifie l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "JC PARTNERS & ASSOCIES".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Donnen, V. Monteyne-Jadoul, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 mai 2010 - WIL/2010/489 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de commerce et des sociétés.

Wiltz, le 6 juillet 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010097868/42.

(100108749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Kobold International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.873.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Kobold International S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010095608/12.

(100107035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

European Capital Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.204.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 26 avril 2010

- L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Mr. Dirk Wiedmann en qualité d'Administrateur, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

- L'Assemblée Générale Ordinaire nomme M. Dick Van Ommeren en qualité d'administrateur, sous réserve du nihil obstat de la Commission de Surveillance du Secteur Financier "CSSF", pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011, du mandat des Administrateurs suivants:

Mr. John Alexander

Mr. Frédéric Otto

Mr. Sylvain Roditi

Mr. Rick Sopher

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers Sàrl, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration

- Monsieur John ALEXANDER, L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT LTD, 5, Orion House, Upper St Martin's Lane - WC 2H 9EA LONDON

Administrateurs

- Monsieur Sylvain RODITI, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., 18 rue de Hesse, CH -1211 GE-NEVA

- Monsieur Rick SOPHER, L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT LTD, 5, Orion House, Upper St Martin's Lane - WC2H 9EA LONDON

- Monsieur Frederic OTTO, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, Boulevard Emmanuel Servais - L-2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Dirk WIEDMANN, ROTHSCHILD BANK AG, Zollikerstrasse 181 - CH - 8034 ZURICH

- Monsieur Dirk Jan VAN OMMEREN, ABN AMRO - MEESPIERSON, De Entrée 99 197,1101 HE AMSTERDAM

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS Sàrl, ayant son siège social à 400, route d'Esch L-1014 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juillet 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

- Société Anonyme -

Fabienne WALZTING / Eva-Maria MICK

Mandataire Principal / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2010098520/42.

(100108778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Le Groupe S.M. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095609/10.

(100107370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Camco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.571.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of July,

Before the undersigned notary Carlo Wersandt, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

Camco International Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Channel House, Green House, St Helier, Jersey JE2 4UH, registered with The Companies Registry of the Jersey Financial Services Commission under number 92432,

duly represented by Mr. Scott McGregor, with professional address in 172 Tottenham Court Road, London WT 7NS United Kingdom, acting in his capacity as Director;

here represented by Mrs. Danielle Buche, private employee, residing professionally at 16, Avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Hong Kong on 6 July 2010, such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung - société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung - société à responsabilité limitée) by the name of "Camco Luxembourg S.à.r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those interests.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange and any other means. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. The Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power are present or represented.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002, as amended, on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Camco International Limited, acting sole shareholder, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the above mentioned sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at five. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Scott McGregor, Director, born in Melbourne (Australia), on September 9, 1970, whose professional address is at 172 Tottenham Court Road, London W1T 7NS (United Kingdom), as A manager;

- Mr. Yariv Cohen, Director, born in Tel Aviv Yafo (Israel), on March 15, 1975, 1970, whose professional address is at 172 Tottenham Court Road, London W1T 7NS (United Kingdom), as A manager;

- Mr. James Body, Chief Accountant, born in Clare (Ireland), on April 5, 1976, whose professional address is at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, as B manager;

- Mr. Keimpe Reitsma, Senior Manager, born in Leiden, (The Netherlands), on June 12, 1956, whose professional address is at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, as B manager; and

- Mrs. Danielle Buche, Trust Manager, born in Saint-Mard (Belgium), on June 13, 1970, whose professional address is at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, as B manager.

2. The registered office is established at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and German, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by her first and last name, civil status and residence, she has signed with Us the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo Wersandt, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);
ist erschienen:

Camco International Limited, eine Jersey Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in Channel House, Green House, St Helier, Jersey JE2 4UH, eingetragen im The Companies Registry of the Jersey Financial Services Commission unter der Nummer 92432,

rechtmäßig vertreten durch Herrn Scott McGregor, mit Berufsanschrift in 172 Tottenham Court Road, London W1T 7NS United Kingdom, in seiner Funktion als Director;

hier vertreten durch Frau Danielle Buche, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in 16, Avenue Pasteur, L-2310, Luxemburg aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Hong Kong, am 6 Juli 2010; und, welche Vollmacht von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

In ihrer oben angegebenen Eigenschaft ersucht der Erschienene den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Name. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (private limited liability company - société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung "Camco Luxembourg S.à.r.l." (die Gesellschaft).

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Aktivitäten die direkt oder indirekt mit dem Erwerb von Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, in welcher Form auch immer diese gegründet sein mögen, zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Vermögenswerte und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel einsetzen, um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglichen Unternehmens zu beteiligen, um Wertpapiere und geistiges Eigentum durch Einlage, Zeichnung oder im Wege einer Kaufoption zu erwerben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln. Die Gesellschaft kann Lizenzen vergeben und Rechte an geistigem Eigentum übertragen.

Gesellschaftszweck ist ferner das Halt, die Entwicklung und Kontrolle eines Portfolios von Rechten an geistigem Eigentum, sowie der Erwerb, die Entwicklung und Veräußerung von Urheberrechten, Patenten, Marken und jeglicher anderer Art von Rechten an geistigem Eigentum, sowie die Nutzung letzterer durch Verkauf, Veräußerung oder Tausch. Die Gesellschaft kann Lizenzrechte auf geistigem Eigentum jeder Art erhalten und ausgeben.

Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite jeder Art beschaffen, nicht jedoch öffentliche Anleihen begeben. Sie darf allein im Wege der nicht öffentlichen Ausgabe Emissionen, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine sowie jede Art von Namenspapieren begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwes-tergesellschaften vergeben, dies auch dann, wenn sie entsprechende Mittel durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

Die Gesellschaft darf Dritten Garantien und Sicherheiten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält und die Verpflichtungen der Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, zu besichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen, indem sie sie unter anderem bei deren Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung deren Portfolios unterstützt und sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien absichert. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise besichern.

Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Art, die Rechte an beweglichen oder unbeweglichen Gegenständen betreffen, ausführen, soweit sie in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im Inland und Ausland errichten und unterhalten.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) pro Anteil.

Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit gemäß Artikel 15 dieser Satzung durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung geändert werden.

Art. 7. Gewinnbeteiligung. Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Anteile eines Alleingeschafters sind frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern kann die Übertragung von Anteilen auf Dritte im Wege eines Rechtsgeschäfts unter Lebenden nur mit Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung erfolgen, wobei für eine solche Genehmigung eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern der Gesellschaft bedarf es einer solchen Genehmigung nicht.

Die Übertragung der Anteile an Dritte im Falle des Todes eines Gesellschafters bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln der überlebenden Gesellschafter.

In jedem Fall müssen die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (Gesetz von 1915) eingehalten werden.

Art. 10. Rückkauf von Anteilen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend verfügbare Reserven verfügt.

Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses durch die Gesellschafterversammlung bzw. durch einen entsprechenden Alleingeschafterbeschluss zu den in dem zum Eigenanteilserwerb ermächtigenden Beschluss festgelegten Bedingungen erwerben oder veräußern. Derartige Beschlüsse unterliegen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der erforderlichen Mehrheit den in Artikel 15 der Satzung niedergelegten Voraussetzungen einer Satzungsänderung.

Art. 11. Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Zahlungsunfähigkeit oder Konkurs der Gesellschafter. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom Tode, der Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Zahlungsunfähigkeit oder dem Konkurs des Alleingeschafters oder eines Gesellschafters.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Jedem Geschäftsführer wird entweder eine A Unterschrift oder eine B Unterschrift zugeteilt. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt werden, bilden sie einen Geschäftsführerrat.

Der (die) Geschäftsführer muss (müssen) kein(e) Gesellschafter sein. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch die Gesellschafterversammlung ernannt, abberufen und ersetzt, wobei eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit den Geschäftsführer, oder wenn mehrere Geschäftsführer bestellt wurden, jeden von ihnen ad nutum (ohne Angabe von Gründen) abberufen und ersetzen.

Der oder die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, sofern die Regelungen dieses Artikels 12 beachtet werden.

Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat, ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugewiesen sind.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat, wird sie durch die Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet; bei Mehrheit von Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Geschäftsführers mit einer A Unterschrift und eines Geschäftsführers mit einer B Unterschrift verpflichtet.

Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder, im Fall einer Mehrheit von Geschäftsführern, ein Geschäftsführer mit einer A Unterschrift und ein Geschäftsführer mit einer B Unterschrift gemeinschaftlich können ihre Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder im Fall von mehreren Geschäftsführern, der jeweilige oder die jeweiligen Geschäftsführer, der (die) seine (ihre) Befugnisse delegiert (delegieren), legt (legen) die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (wenn das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Wenn die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, können Beschlüsse nur gefasst werden und kann der Geschäftsführerrat nur handeln, wenn ein Geschäftsführer mit einer A Unterschrift und ein Geschäftsführer mit einer B Unterschrift anwesend oder vertreten ist.

Der Geschäftsführerrat darf einen Vorsitzenden auf Zeit für jede Sitzung des Geschäftsführerrates wählen. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde. Der Vorsitzende auf Zeit, sofern einer gewählt worden ist, wird von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gewählt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, muss jede Sitzung wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von einem Geschäftsführer mit einer A Unterschrift und einem Geschäftsführer mit einer B Unterschrift gemeinsam einberufen werden. Wenn alle Geschäftsführer, ob anwesend oder vertreten, in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich anwesend; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern diese ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichen Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten, bestehen die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

Art. 13. Verbindlichkeiten des Geschäftsführers/der Geschäftsführer. Der/die Geschäftsführer (je nachdem) haftet/en nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

Art. 14. Generalversammlung der Gesellschafter. Eine jährliche Generalversammlung des Alleingesellschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

Andere Versammlungen des Alleingesellschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

Solange die Gesellschaft nicht mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit. Ein Alleingesellschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Änderungen der Satzung der Gesellschaft können, sofern das Gesetz von 1915 nichts anderes zulässt, jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten; die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig beschlossen werden.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Finanzberichte. Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrat, aufgestellt.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Gewinnverteilung - Rücklagen. Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Die Gesellschafterversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern die Geschäftsführer, kann bzw. können beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 19. Auflösung - Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, die Gesellschafter sein können, durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.

Art. 20. Aufsicht und Kontrolle. Gemäß Artikel 200 des Gesetzes von 1915 muss die Gesellschaft einen Wirtschaftsprüfer (commissaire aux comptes) ernennen, wenn sie mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat. Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) muss ernannt werden, wenn die Befreiung nach dem Artikel 69 (2) des abgeänderten Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister sowie der Buchführung und Jahresabschlüsse keine Anwendung findet.

Art. 21. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

Zeichnung und Einzahlung

Alle 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile wurden gezeichnet und vollständig in bar durch die Alleingeschafterin Camco International Limited, eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2010.

Abschätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

Außerordentliche Generalversammlung

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat die oben genannte alleinige Gesellschafterin, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Geschäftsführerrat hat 5 (fünf) Mitglieder. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden folgende Personen für eine unbestimmte Zeit, ernannt:

- Herr Scott McGregor, Director, geboren in Melbourne (Australien), am 9. September 1970, mit Berufsanschrift in 172 Tottenham Court Road, London W1T 7NS (Vereinigtes Königreich), Geschäftsführer mit einer A Unterschrift;
- Herr Yariv Cohen, Director, geboren in Tel Aviv Yafo (Israel), am 15. März 1975, mit Berufsanschrift in 172 Tottenham Court Road, London W1T 7NS (Vereinigtes Königreich), Geschäftsführer mit einer A Unterschrift;
- Herr James Body, Chief Accountant, geboren in Clare (Irland), am 5. April 1976, mit Berufsanschrift in 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Geschäftsführer mit einer B Unterschrift;
- Herr Keimpe Reitsma, Senior Manager, geboren in Leiden, (Niederlande), am 12. Juni 1956, mit Berufsanschrift in 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Geschäftsführer mit einer B Unterschrift; und
- Frau Danielle Buche, Trust Manager, geboren in Saint-Mard (Belgien), am 13. Juni 1970, mit Berufsanschrift in 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Geschäftsführer mit einer B Unterschrift.

2. Der Sitz der Gesellschaft wird auf 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, festgesetzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Fassung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Partei, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. BUCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2010. LAC/2010/33274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104506/412.

(100116783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Lux United Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.481.

Je soussigné, Daniel Galhano, vous informe de ma volonté de mettre fin à mon mandat d'administrateur de la société LUX UNITED INVESTMENT S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Daniel Galhano.

Référence de publication: 2010095616/10.

(100107027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Lux United Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.481.

Je soussigné Stéphane Weyders, vous informe de ma volonté de mettre fin à mon mandat d'administrateur ainsi que celui de président du conseil d'administration de la société LUX UNITED INVESTMENT S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Stéphane Weyders.

Référence de publication: 2010095617/10.

(100107276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Lux United Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.481.

Je soussigné Laurent Teitgen, vous informe de ma volonté de mettre fin à mon mandat d'administrateur de la société LUX UNITED INVESTMENT S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Laurent Teitgen.

Référence de publication: 2010095618/10.

(100107409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Maritime Construction Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.466.

Les comptes annuels au 28 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095621/10.

(100107199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Compagnie Européenne de Bureautique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.160.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 26 mai 2010 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Monique BARET, née le 27 février 1940 à F-Basse Yutz, de Madame Léa DI PIETRANTONIO née le 17 décembre 1965 à F-Thionville et de Monsieur Jean Michel BARET né le 9 octobre 1963 à F-Hayange, tous demeurant professionnellement au 64 avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg;

2) L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur - délégué de Monsieur Jean Michel BARET préqualifié. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur - délégué;

3) L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Fiduciaire Vincent LA MENDOLA Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B-85.775, ayant son siège social situé au 64 avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur - délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010096748/24.

(100107360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Magnat Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.376.

Le bilan au 31 décembre 2009 de la société MAGNAT HOLDING S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010095625/13.

(100107373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

MF 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.986.

EXTRAIT

En date du 14 juillet 2010, le siège social de la société a été transféré du ""12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au ""15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Jorrit Crompvoets et Johanna Van Oort ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'actionnaire unique MF Industrial Investments S.à r.l. a désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095638/17.

(100107183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

MF Industrial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.981.

EXTRAIT

En date du 14 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du ""12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au ""15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Jorrit Cromptvoets et Johanna Van Oort ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'actionnaire unique Mansford France Fund I S.à r.l. a désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095634/21.

(100107296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Augur Financial Holding V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 153.749.

Nachdem Herr Dr. Thomas Schmitt mit Wirkung vom 21. Juni 2010 von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft zurückgetreten ist, beschliesst der Verwaltungsrat per Beschluss vom 21. Juni 2010, Herrn Dr. Robert Hoffmann, geboren am 2. Februar 1950 in Echternach (Luxemburg), beruflich ansässig bei Loyens & Loeff, 18 - 20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, mit Wirkung vom 21. Juni 2010 bis zum Zeitpunkt der nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2011 stattfinden wird, zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.

Der Verwaltungsrat setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender)
- Günther Skrzypek (Verwaltungsratsmitglied)
- Dr. Robert Hoffmann (Verwaltungsratsmitglied)

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Juli 2010.

AUGUR Financial Holding V S.A.

Lothar Rafalski / Diane Wolf

Référence de publication: 2010096320/20.

(100106694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

PSL Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.870.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2010

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs, commissaire aux comptes et de l'administrateur délégué étant en principe expiré lors de l'AG de 2008.

Les démissions suivantes d'administrateurs sont acceptées:

- Monsieur Daniel LEFEVRE domicilié 67b, route de Remich à L-5650 Mondorf les Bains
- Mademoiselle Audrey LEFEVRE domiciliée 67b, route de Remich à L-5650 Mondorf les Bains
- Madame Véronique EBERHARDT domiciliée 67b, route de Remich à L-5650 Mondorf les Bains

La démission de l'administrateur délégué Daniel LEFEVRE est acceptée.

La démission du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre François PENDERS domiciliée au 15, rue Cunégonde à L-8221 Mamer est acceptée.

Cinquième résolution

Les nominations suivantes d'administrateurs sont actées:

- Monsieur Daniel LEFEVRE domicilié 42, rue Raoul FOLLEREAU à L-1529 Luxembourg
- Monsieur Elio FRATINI domicilié 214, rue de Peppange à L-3378 Livange
- Monsieur Pierre François PENDERS domicilié au 13, Source de la Lèche à B-4053 Embourg

La durée de leurs mandats est jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de 2 administrateurs.

L'assemblée entérine la décision du conseil d'administration de déléguer tout pouvoir concernant la gestion journalière des affaires ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à:

Monsieur Daniel LEFEVRE domicilié au 42, rue Raoul FOLLEREAU à L-1529 Luxembourg avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

La durée de son mandat est jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

La nomination du commissaire aux comptes est actée:

Est nommé commissaire aux comptes la société CAD GROUP SA domiciliée au 74, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg

La durée de son mandat est jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

M. LEFEVRE / Mlle LEFEVRE / Mme EBERHARDT

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010096798/37.

(100107415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

MF11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.098.

—
EXTRAIT

En date du 14 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du "12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Jorrit Cromptvoets et Johanna Van Oort ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'actionnaire unique MF Industrial Investments S.à r.l. a désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095639/21.

(100107287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 156.472.728,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 15 juin 2010, que Ulysses Participation S.à r.l. a transféré à SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

38.222.510 parts sociales ordinaires

9.555.630 parts sociales préférentielles de catégorie A

9.555.630 parts sociales préférentielles de catégorie B

9.555.630 parts sociales préférentielles de catégorie C

9.555.630 parts sociales préférentielles de catégorie D

Depuis lors, les parts de ces deux associés sont réparties comme suit:

Ulysses Participation S.à r.l.:

5.899.504.221 parts sociales ordinaires

1.474.876.080 parts sociales préférentielles de catégorie A

1.474.876.080 parts sociales préférentielles de catégorie B
1.474.876.080 parts sociales préférentielles de catégorie C
1.474.876.080 parts sociales préférentielles de catégorie D
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST:

604.334.479 parts sociales ordinaires
151.083.620 parts sociales préférentielles de catégorie A
151.083.620 parts sociales préférentielles de catégorie B
151.083.620 parts sociales préférentielles de catégorie C
151.083.620 parts sociales préférentielles de catégorie D

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Ulysses Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010097669/33.

(100108578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

MF4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.958.

—
EXTRAIT

En date du 14 juillet 2010, le siège social de la société a été transféré du ""12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Jorrit Cromptvoets et Johanna Van Oort ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'actionnaire unique MF Industrial Investments S.à r.l. a désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095641/17.

(100107188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

MF5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.957.

—
EXTRAIT

En date du 14 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société est transféré du ""12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Jorrit Cromptvoets et Marjoleine Van Oort ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'actionnaire unique MF Industrial Investments S.à r.l. a désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095642/21.

(100107142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

INVESCO Paris CDG Airport Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.193.

Im Jahre zweitausendundzehn, am zweiten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, im Amtssitze in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Simone Schmitz, Juristin, mit Geschäftsadresse in 20 rue de la Poste, L2346 Luxembourg, handelnd im Namen von Invesco European Hotel Real Estate S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 25C, Boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 119686,

aufgrund einer Vollmacht welche am 15. März 2010 erteilt wurde, und welche einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. März 2010 beigefügt blieb, welche einregistriert wurde in Luxemburg am 23. März 2010, Nummer LAC/2010/12826.

Die Erschienene erklärte dass, laut Urkunde über eine außerordentliche Aktionärsversammlung aufgenommen in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, durch die unterzeichnende Notarin am 18. März 2010, einregistriert in Luxemburg am 23. März 2010 unter Nummer LAC/2010/12826, noch nicht hinterlegt im Handelsregister in Luxemburg und dort eingetragen unter der Nummer B 104.193, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, irrtümlicher Weise unter „Art 1“ in der deutschen Fassung ein Fehler unterlaufen ist.

Die Erschienene berichtigt hiermit:

1) „**Art 1.**“ in der deutschen Fassung soll richtigerweise wie folgt lauten:

„Hiermit wird zwischen den erschienenen Parteien und allen natürlichen und juristischen Personen, die gegebenenfalls darin Aktionäre werden, eine Aktiengesellschaft mit dem Namen „Invesco Paris CDG Airport Hotel Investments S.A.“ (die „Gesellschaft“) errichtet.“

Die Erschienene beantragt diese Berichtigung bei dem Firmenregister sowie in den Koordinierten Statuten einzutragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2010. Relation : LAC/2010/29840. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097459/37.

(100108888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

MOF III Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.634.

—
EXTRAIT

En date du 14 juillet 2010, le siège social de la société a été transféré du ""12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg"" au ""15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg"".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Jorrit Crompvoets et Valérie Turri ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095651/15.

(100107104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Qosimo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.101.124,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.315.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of June

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Qosimo Holdings (C) Limited, a company incorporated and governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87, Mary Street, KY – KA1-9001 George Town, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies under the number 183981 (“Qosimo Holdings”);

here represented by Mrs Solange Wolter, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Qosimo Holdings on June 10, 2010.

Said proxies signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That Qosimo Holdings is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Qosimo Investments S.à r.l., having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.315 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, on June 29, 2007, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1988, page 95381 on September 14, 2007.

The company's articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Blanche Mourtrier, on August 16, 2007, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 2053, page 98533, on September 21, 2007 and pursuant to a deed of Maître Blanche Mourtrier on September 13, 2007, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 2317, page 111211, on October 16, 2007 (the “Company”).

II. That the Company's share capital is fixed at one million eighty thousand eight hundred EURO (EUR 1,080,800) represented by one million eighty thousand eight hundred (1,080,800) shares without par value.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Set a par value of one EURO (EUR 1) for each share;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty thousand three hundred twenty-four EURO (EUR 20,324) in order to raise it from its present amount of one million eighty thousand eight hundred EURO (EUR 1,080,800) to one million one hundred one thousand one hundred twenty-four EURO (EUR 1,101,124) by the issue of twenty thousand three hundred twenty-four (20,324) new shares with a par value of one EURO (EUR 1) each and an aggregate par value of twenty thousand three hundred twenty-four EURO (EUR 20,324), vested with the same rights and obligations as the existing shares, (the “New Shares”), together with a share premium amounting to three million five hundred forty-one thousand six hundred four EURO (EUR 3,541,604);

3. Subscription by Qosimo Holdings (C) Limited, a company incorporated and governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87, Mary Street, KY – KA1-9001 George Town, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies under the number 183981 to all the New Shares and full payment of the New Shares, together with a share premium amounting to three million five hundred forty-one thousand six hundred four EURO (EUR 3,541,604), by contribution in kind;

4. Consideration of the valuation method used for determining the value of the contribution;

5. Restatement of the Article 6 of the Company's Articles of Association to give it the following content:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million one hundred one thousand one hundred twenty-four Euro (EUR 1,101,124) represented by one million one hundred one thousand one hundred twenty-four (1,101,124) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each”;

6. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the appearing persons take the following resolutions:

First resolution

Qosimo Holdings resolves to set a par value of one EURO (EUR 1) for each share of the Company, so that the share capital of the Company amounting to one million eighty thousand eight hundred EURO (EUR 1,080,800) will be divided into one million eighty thousand eight hundred (1,080,800) shares with a nominal value of one EURO (EUR 1) each.

Second resolution

Qosimo Holdings resolves to increase the Company's share capital to the extent of twenty thousand three hundred twenty-four EURO (EUR 20,324) in order to raise it from its present amount of one million eighty thousand eight hundred

EURO (EUR 1,080,800) to one million one hundred one thousand one hundred twenty-four EURO (EUR 1,101,124) by the issue of twenty thousand three hundred twenty-four (20,324) New Shares with a par value of one EURO (EUR 1) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium amounting to three million five hundred forty-one thousand six hundred four EURO (EUR 3,541,604).

Third resolution

Qosimo Holdings, through its proxyholder declares to subscribe to all twenty thousand three hundred twenty-four (20,324) New Shares with a nominal value of one EURO (EUR 1) each, and an aggregate nominal value of twenty thousand three hundred twenty-four EURO (EUR 20,324), together with a share premium amounting to three million five hundred forty-one thousand six hundred four EURO (EUR 3,541,604) and to fully pay them up by means of a contribution in kind consisting in the transfert of a uncontested, current and immediately exercisable claim which Qosimo Holdings holds against Linq Asia Capital AG, a public limited liability company incorporating and existing under the Swiss laws, having its registered office at Tödistrasse 44, 8002 Zürich, Switzerland and registered with the Trade Register of the Swiss State of Zurich under number CH-020.3.030.994-4 (hereafter “Linq Asia Capital AG”) (the “Receivable”), amounting to three million five hundred sixty-one thousand nine hundred twenty eight EURO (EUR 3,561,928).

Valuation

The total value of such contribution, which is declared to be of three million five hundred sixty-one thousand nine hundred twenty eight EURO (EUR 3,561,928) and whose valuation is accepted by the Company, is subject to an independent auditor’s report established by “Ernst & Young, société anonyme, with registered office at 7, Parc d’Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on June 10, 2010 which report concludes as follows:

Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the portion of the Promissory Note representing an amount of EUR 3,561,928 does not correspond at least in number and nominal value to the 20,324 new shares with a par value of EUR 1 together with total related share premium of EUR 3,541,604, hence total consideration amounting to EUR 3,561,928.

Said report after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities

Fourth resolution

Pursuant to the above increases of capital, Qosimo Holdings resolves to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at one million one hundred one thousand one hundred twenty-four Euro (EUR 1,101,124) represented by one million one hundred one thousand one hundred twenty-four (1,101,124) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,400.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix le dix juin

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Qosimo Holdings (C) Limited, une société constituée et régie selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au 87, Mary Street, KY – KA1-9001 George Town, Iles Caïman et enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro 183981 (“Qosimo Holdings”);

ici représentée par Mme Solange Wolter, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée par Qosimo Holdings le 10 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée “*ne varietur*” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Que Qosimo Holdings est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Qosimo Investments S.à r.l., ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.315 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1988, page 95381 en date du 14 septembre 2007.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Blanche Mourtrier en date du 16 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2053, page 98533 en date du 21 septembre 2007 et par acte reçu par Maître Blanche Mourtrier en date du 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2317, page 111211 en date du 16 octobre 2007 (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société est d'un million quatre-vingt mille huit cents EUROS (EUR 1.080.800) représenté par un million quatre-vingt mille huit cents (1.080.800) parts sociales sans valeur nominale.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Etablir une valeur nominale d'un EURO (EUR 1) pour chaque action;

2. Augmentation du capital de la Société à concurrence de vingt mille trois cent vingt-quatre EUROS (EUR 20.324) afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre-vingt mille huit cents EUROS (EUR 1.080.800) à un million cent un mille cent vingt-quatre EUROS (EUR 1.101.124) par l'émission de vingt mille trois cent vingt-quatre (20.324) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de vingt mille trois cent vingt-quatre EUROS (EUR 20.324), disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Parts Sociales Nouvelles»), avec une prime d'émission d'un montant de trois millions cinq cent quarante et un mille six cent quatre EUROS (EUR 3.541.604);

3. Souscription par Qosimo Holdings (C) Limited, une société constituée et régie selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au 87, Mary Street, KY – KA1-9001 George Town, Iles Caïman et enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro 183981 à toutes les Parts Sociales Nouvelles et les Parts Sociales Nouvelles sont entièrement libérées, ensemble avec une prime d'émission de trois millions cinq cent quarante et un mille six cent quatre EUROS (EUR 3.541.604);

4. Considération de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur de l'apport en nature;

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent un mille cent vingt-quatre EUROS (EUR 1.101.124) représenté par un million cent un mille cent vingt-quatre (1.101.124) parts sociales d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1) chacune.»

6. Divers.

IV. Que sur base de l'ordre du jour, les personnes présentes prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Qosimo Holdings décide de donner une valeur nominale d'un EURO (EUR 1) pour chaque part sociale de la Société. Le capital social de la Société sera ainsi fixé à un million quatre-vingt mille huit cents EUROS (EUR 1.080.800), divisé en un million quatre-vingt mille huit (1.080.800) cents parts sociales d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

Qosimo Holdings décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt mille trois cent vingt-quatre EUROS (EUR 20.324) afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre-vingt mille huit cents EUROS (EUR 1.080.800) à un million cent un mille cent vingt-quatre EUROS (EUR 1.101.124) par l'émission de vingt mille trois cent vingt-quatre (20.324) Parts Sociales Nouvelles d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant de trois millions cinq cent quarante et un mille six cent quatre EUROS (EUR 3.541.604).

Troisième résolution

Qosimo Holdings, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les vingt mille trois cent vingt-quatre (20.324) Parts Sociales Nouvelles d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1) chacune et d'une valeur nominale totale de vingt mille trois cent vingt-quatre EUROS (EUR 20.324), avec une prime d'émission d'un montant de trois millions cinq cent quarante et un mille six cent quatre EUROS (EUR 3.541.604) et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant au transfert d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible que Qosimo Holdings détient sur Linq Asia Capital AG une société constituée selon les lois suisses, ayant son siège social au Tödistrasse 44, 8002 Zürich, Suisse, immatriculée auprès du Registre suisse du canton de Zürich sous le numéro CH-020.3.030.994-4 (ci-après «Linq Asia Capital AG») d'un montant de trois millions cinq cent soixante et un mille neuf cent vingt-huit EUROS (EUR 3.561.928).

Evaluation

La valeur totale de l'apport qui est évaluée à trois millions cinq cent soixante et un mille neuf cent vingt-huit euros (EUR 3.561.928), cette valeur a été acceptée par la Société, est soumise à un rapport établie par un auditeur indépendant,

“Ernst & Young, société anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, en date du 10 juin 2010, lequel rapport conclut comme suit:

Conclusion

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the portion of the Promissory Note representing an amount of EUR 3,561,928 does not correspond at least in number and nominal value to the 20,324 new shares with a par value of EUR 1 together with total related share premium of EUR 3,541,604, hence total consideration amounting to EUR 3,561,928.

“Ernst & Young, société anonyme”

Ledit rapport, après avoir été signé “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, Qosimo Holdings décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent un mille cent vingt-quatre EUROS (EUR 1.101.124) représenté par un million cent un mille cent vingt-quatre (1.101.124) parts sociales d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 3.400,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27449. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098353/195.

(100109857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

MF6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.956.

—
EXTRAIT

En date du 14 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du "12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Jorrit Cromptvoets et Johanna Van Oort ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'actionnaire unique MF Industrial Investments S.à r.l. a désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095643/21.

(100107237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

MF7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.097.

—
EXTRAIT

En date du 14 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du ""12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Jorrit Cromptvoets et Johanna Van Oort ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'actionnaire unique MF Industrial Investments S.à r.l. a désormais l'adresse suivante:

15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095644/21.

(100107252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pianta Chiropractic Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 87.214.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pianta Chiropractic Services S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010095676/12.

(100107036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

MF8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.096.

—
EXTRAIT

En date du 14 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du ""12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Jorrit Cromptvoets et Johanna Van Oort ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'actionnaire unique MF Industrial Investments S.à r.l. a désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095645/21.

(100107264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

WX Budget Hotel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.148.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 28 juin 2010.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la Société le 28 juin 2010, il a été décidé de:

1. réélire, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Monsieur Vincent GOY, administrateur de classe B, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Raphaël PONCELET, administrateur de classe B, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Christian FOJTL, administrateur de classe A, résidant professionnellement au 1, Floridsdorfer Hauptstrasse, A-1210 Vienne, et

- Monsieur Daniel Folian, administrateur de classe A, résidant professionnellement au 1, Floridsdorfer Hauptstrasse, A-1210 Vienne.

2. réélire INTERAUDIT S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010096822/29.

(100107050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Stefano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 100.235.

—
Il résulte d'une assemblée générale en date du 05/05/2010 que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés pour une durée de 6 ans et se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016, à savoir:

- la société FIVE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-4024 Esch/Alzette, 371, route de Belval et inscrite au RCSL sous le numéro B 105007, administrateur;

- Monsieur Marco BEI, demeurant à L-4941 Bascharage, 88, rue des Prés, administrateur;

- Monsieur Angelo TURCARELLI, demeurant à L-1940 Luxembourg, 206, route de Longwy, administrateur;

- la société G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrit au RCSL sous le numéro B 121917, commissaire aux comptes.

- Le mandat de l'administrateur-délégué M. Bei, demeurant à L-4941 Bascharage, 88, rue des Prés est confirmé. Le prénom de M. Bei s'écrit Marco au lieu de Marc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/07/2010.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010095741/23.

(100107288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

MF9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.100.

—
EXTRAIT

En date du 14 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du ""12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Jorrit Cromptvoets et Johanna Van Oort ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'actionnaire unique MF Industrial Investments S.à r.l. a désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095646/21.

(100107270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

ST Victoria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.624.

—
EXTRAIT

Il conviendra de noter que l'adresse de St Mark S.à r.l. (B133713), associé de St Victoria S.à r.l., se situe désormais au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095739/12.

(100107121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Michel Logistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.322.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095648/10.

(100107221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Parkridge CEE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.419.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095671/10.

(100107167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Montrion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 29.157.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en juillet 2010.

Pour MONTRION S.A R.L. - Dissoute
AREND CONSULT S.A R.L., Mersch
Signature

Référence de publication: 2010095652/13.

(100107389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Nouvelle Immobilière de Warken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 118.463.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en juillet 2010.

Pour Nouvelle Immobilière de Warken S.A.
AREND CONSULT S.A R.L., Mersch
Signature

Référence de publication: 2010095662/13.

(100107390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

MF 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 108.987.

EXTRAIT

En date du 14 juillet 2010, le siège social de la société a été transféré du ""12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg"" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Jorrit Cromptoets et Johanna Van Oort ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'actionnaire unique MF Industrial Investments S.à r.l. a désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010096179/17.

(100107784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Paul Wirtz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 101.906.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, den 19. Juli 2010.

Référence de publication: 2010095674/10.

(100107176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.
